



EN LIGNE

MARCHÉ DU TRAVAIL

POLITIQUES SALARIALES ET LE SALAIRE VITAL

TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR

17 JUIN – 12 JUILLET 2024

🕒 4 SEMAINES, 6 HEURES/SEMAINE

Note d'information



Organisation
internationale
du Travail



Centre international de formation

APERÇU

RÉSUMÉ DU COURS

Les salaires décents sont au cœur du développement économique et social et sont essentiels pour réduire la pauvreté et les inégalités, ainsi que pour garantir une vie digne et faire progresser la justice sociale. Pourtant, malgré les tendances positives à long terme des salaires moyens réels, des millions de travailleurs - dans l'économie formelle et informelle - à travers le monde continuent de recevoir des salaires très bas et de vivre dans la pauvreté.

Lorsqu'elles sont bien conçues et mises en œuvre efficacement, les politiques salariales peuvent constituer un outil puissant pour protéger les travailleurs contre les rémunérations excessivement basses et garantir à tous une part équitable des fruits du progrès. Des politiques salariales bien conçues peuvent également avoir des effets positifs sur la productivité du travail, tant au niveau de l'entreprise qu'au niveau global de l'économie. En revanche, si elles sont mal conçues, elles peuvent mettre en péril le bien-être des travailleurs, compromettre l'efficacité de la mise en œuvre et risquer d'encourager l'informalité.

Les salaires minimums, légaux ou fixés par la négociation collective, existent dans 90 % des États membres de l'OIT, mais on estime que 266 millions de travailleurs sont payés moins que le salaire minimum, que ce soit parce qu'ils ne sont pas légalement couverts ou parce que la législation en vigueur n'est pas respectée. Seule la moitié des pays ajustent leur niveau de salaire minimum au moins tous les deux ans.

Le concept de « salaire vital » a également suscité beaucoup d'attention ces dernières années, de nombreuses initiatives ayant été créées en réponse à la persistance des bas salaires, y compris dans les chaînes d'approvisionnement. Les entreprises multinationales ont pris des mesures volontaires pour payer des salaires basés sur une estimation du revenu de subsistance qui dépasse les minima légaux. Ces initiatives sont encouragées à s'aligner sur les principes de l'OIT afin d'améliorer le niveau de vie des travailleurs et de leurs familles.

Participez à ce cours pour apprendre ce que vous avez toujours voulu savoir sur le salaire minimum et le salaire vital ! Saisissez cette occasion pour vous placer à l'avant-garde de la création de changements significatifs grâce à des politiques salariales.

QUOI ?

QUELS SONT LES SUJETS TRAITÉS PAR CE COURS ?

Ce cours fournit des conseils pratiques pour renforcer la formulation de politiques salariales fondées sur des données probantes. Il couvrira les thèmes suivants :

- Salaires minimums adéquats, importance des salaires minimums légaux et négociés dans la création d'un travail décent pour tous
- Critères à prendre en considération pour établir un salaire minimum
- Les différents niveaux de salaire minimum mis en place dans le monde
- Négociations collectives sur les salaires
- Égalité des sexes, notamment en matière de salaires
- Le salaire vital : concept et méthodes d'estimation
- Opérationnalisation du salaire vital
- Lien entre les salaires et la productivité

QUE VAIS-JE APPRENDRE ?

Le cours a une structure modulaire. Quatre modules seront proposés au cours des quatre semaines :

Module 1 : Salaires minimums : Normes internationales et expériences nationales en matière de fixation des salaires

Module 2 : Négociation collective et fixation des salaires

Module 3 : Politiques salariales pour lutter contre les écarts de rémunération entre les sexes

Module 4 : Le salaire vital et les principes de l'OIT en matière de processus de fixation des salaires

Les matériels de cours s'appuient sur la vaste expérience pratique des experts de l'OIT dans les pays, sur les conventions et recommandations de l'OIT et sur les publications de référence de l'OIT, notamment :

- Le Rapport mondial sur les salaires, publication phare de l'OIT (huit éditions de 2009 à 2022)
- Le guide de l'OIT en matière de salaire minimum
- Le guide de l'OIT en matière de politique de négociation collective
- La note de l'OIT sur les « salaires adéquats : la question du salaire vital »
- Le Rapport de l'OIT pour la réunion d'experts sur les politiques salariales, y compris le salaire vital
- Les conclusions de la réunion d'experts sur les politiques salariales, y compris le salaire vital

QUE SERAI-JE CAPABLE DE FAIRE ?

L'objectif principal du cours est de renforcer la capacité des participants à contribuer à la conception et à la mise en œuvre de politiques salariales inclusives et d'institutions de fixation des salaires aux niveaux infranational, national, régional et international.

- Concevoir des politiques salariales efficaces
- Renforcer les politiques salariales existantes
- Employer des méthodes adéquates pour suivre les salaires et les inégalités salariales
- Mettre en œuvre des dispositions en matière d'écart de rémunération entre les sexes
- Reconnaître les types de données utilisées dans la pratique pour soutenir les négociations salariales
- Utiliser des approches participatives pour formuler de meilleures politiques salariales pour un plus grand nombre de personnes, en particulier par le biais de mécanismes tripartites et du dialogue social
- Se connecter à un réseau mondial de professionnels

POURQUOI ?

POURQUOI DEVRAIS-JE PARTICIPER ?

Le Centre de Turin est connu pour ses méthodes d'apprentissage innovantes et ses environnements de formation dynamiques.

- Ce cours adopte une **approche pratique**, met l'accent sur les meilleures pratiques et présente de nouveaux outils et de nouvelles méthodologies.
- Les participants sont encouragés à **partager leurs expériences individuelles** et à travailler en équipe pour améliorer leur apprentissage.
- Ce cours aborde le cœur des **débats et des recherches actuels** sur les politiques salariales.

QUI ?

QUI S'INSCRIT À CE COURS ?

Le cours adoptera une approche qui favorisera l'apprentissage collaboratif entre des participants issus de milieux différents.

- Représentants des ministères du Travail et de l'Emploi et d'autres ministères concernés, tels que le ministère des Finances ou le ministère de l'Économie.
- Membres des commissions nationales sur le salaire minimum
- Personnes impliquées dans les institutions chargées de l'égalité des sexes ou de l'égalité salariale
- Représentants des organisations d'employeurs et de travailleurs participant aux négociations collectives
- Bureaux nationaux de statistiques et institutions de recherche soutenant la formulation de la politique salariale
- Autres parties prenantes pertinentes impliquées dans le développement de la politique salariale

- Acteurs juridiques tels que les inspecteurs du travail.

COMMENT ?

COMMENT FONCTIONNE LE PROGRAMME ?

Ce cours est proposé entièrement en ligne via la plateforme eCampus du CIF-OIT. Il est mis en œuvre en mode asynchrone, ce qui permet aux participants de planifier leur propre apprentissage à leur propre rythme. De plus, le cours propose des débats et des discussions synchrones par le biais de webinaires en ligne animés par des spécialistes de l'OIT, offrant ainsi une opportunité d'apprentissage, d'engagement avec des experts et de mise en réseau en ligne.

Chaque module associe du matériel en ligne, un webinaire et des activités d'apprentissage pour aider les participants à atteindre les objectifs d'apprentissage. Les modules sont ouverts sur une base hebdomadaire. Bien qu'il soit recommandé aux participants de terminer les activités d'un module avant de commencer le suivant, l'accès aux modules n'est pas subordonné à cette condition.

Le cours se déroulera sur 4 semaines (une semaine par module).

La validation du cours permet d'obtenir un certificat de participation officiel du CIF-OIT à la fin du cours.

COMMENT POSTULER ?

Allez à <https://oarf2.itsilo.org/DST/A9717075/fr> et soumettez votre formulaire de candidature avant le **26 mai 2024**.

PRIX

Total : 825 euros

Le CIF-OIT dispose d'un nombre limité de bourses pour les participants des pays en voie de développement.

DÉSISTEMENT, ANNULATION ET REMBOURSEMENT (COURS RÉGULIERS)

Si un participant accepté ne souhaite plus ou est dans l'incapacité de participer à l'activité, il peut s'inscrire directement à un autre cours ou se faire remplacer par un autre participant. Il doit toutefois en aviser le Centre par écrit au moins 14 jours avant la date de début de l'activité. L'annulation de la participation à un cours régulier entraînera les pénalités suivantes:

- 14 jours ou plus avant la date de début du cours: pas de pénalité, remboursement à 100% du montant payé moins les frais bancaires applicables
- de 8 à 13 jours avant la date de début du cours: pénalité de 50%, remboursement de 50% du montant payé moins les frais bancaires applicables
- 7 jours ou moins avant la date de début du cours: pénalité de 100% du montant payé.

INFOS

POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS VEUILLEZ CONTACTER

Centre international de formation de l'OIT

Politiques et analyses de l'emploi (EPAP)
Viale Maestri del Lavoro, 10
10127 Turin, Italie

employmentpolicy@itcilo.org
www.itcilo.org

CODE DE L'ACTIVITE: A9717075